



ARRETE MUNICIPAL N° 2024/014
CIRCULATION ALTERNÉE RUE EN CHATOUX ET ALLÉE DU BREUIL
DU 22 AVRIL 2024 AU 25 MAI 2024

ROUTE BARRÉE RUE EN CHATOUX ET ALLÉE DU BREUIL LE MERCREDI 15 MAI 2024
RUFFEY-LÈS-ECHIREY 21490

Madame le Maire de la commune de Ruffey les Echirey

- VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2213.1 à L. 2213.6,
- VU le code de la route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties, relative à la signalisation temporaire,
- VU la demande formulée par note écrite de l'**Entreprise ROGER MARTIN du 25 mars 2024** qui souhaite effectuer des travaux de réfection des rues en Chatoux et Allée du breuil.
- **CONSIDÉRANT** qu'en raison d'une réfection de voirie qu'il y a lieu d'instaurer une circulation par alternat par panneaux B15/C18 ainsi que la fermeture de l'accès de la Rue en Chatoux et l'Allée du Breuil.

ARRETE

Article 1. À compter du **lundi 22 avril au 25 mai 2024**, la circulation, sur la voie communale suivante : **Rue en Chatoux, et Allée du Breuil** sera en alternat par panneaux B15/C18 et **fermeture le 15 mai 2024** sur le territoire de la commune de Ruffey-lès-Echirey, **rue en Chatoux, et allée du Breuil**.

Article 2 : Les dépassements sur l'emprise du chantier seront interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone d'installation, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société ROGER MARTIN.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Ruffey-lès-Echirey.

Article 6 : Madame le Maire et la gendarmerie d'Arc-sur-Tille sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté, publié sous les formes habituelles sera transmis à :

- Société ROGER MARTIN
- La POSTE
- Gendarmerie d'Arc sur Tille

Une publication de cet arrêté sera affichée aux endroits habituels de la commune.

Fait à Ruffey-lès-Echirey, le 26 mars 2024

Madame le Maire,
Nadine MUTIN

